

Insecticide du groupe 11.

Larvicide biologique
VectoBac* 600L
Suspension aqueuse

PRODUIT À USAGE COMMERCIAL

GARANTIE:

Bacillus thuringiensis sous-espèce *israelensis*, sérotype H-14, souche AM 65-52,
600 unités toxiques internationales (UTI) par milligramme (0,6 milliard UTI/L).

NUMÉRO D'HOMOLOGATION 19455
LOI SUR LES PRODUITS ANTIPARASITAIRES

LIRE L'ÉTIQUETTE ET LA BROCHURE AVANT L'UTILISATION
GARDER HORS DE LA PORTÉE DES ENFANTS.
SENSIBILISANT POTENTIEL

Contenu net:

Titulaire d'enregistrement:
Valent BioSciences Corporation
870 Technology Way
Libertyville, Illinois 60048
USA

Agent canadien:
Valent BioSciences Canada, Ltd.
40 King Street West, Suite 2100
Toronto, Ontario M5H3C2

No. Lot

Date De Manufacture

PRÉCAUTIONS: GARDER HORS DE LA PORTÉE DES ENFANTS

Peut causer de la sensibilisation. Éviter le contact avec la peau, les yeux et les vêtements. Porter des vêtements longs (chemise et pantalon), des gants imperméables lors de l'usage, la manipulation/chargement ou lors de l'épandage du produit et des étapes de réparation et de nettoyage. Bien se laver à l'eau savonneuse après avoir manipulé le produit. Enlever tous vêtements contaminés et bien les laver avant de les porter à nouveau.

Si vous prévoyez utiliser ce produit antiparasitaire sur une denrée pouvant être exportée aux États-Unis et si vous avez besoin de renseignements sur les concentrations de résidus acceptables aux États-Unis, appelez au numéro 1-866-375-4648 ou consultez le site Internet www.cropro.org.

PREMIERS SOINS:

En cas de contact avec la peau ou les vêtements: Rincer la peau immédiatement à grande eau. Enlever les

vêtements contaminés et les laver séparément des autres vêtements avant de les porter de nouveau. Obtenir immédiatement de l'aide médicale si une irritation se produit et persiste, ou si celle-ci est grave.

En cas d'inhalation: Amener la victime à l'air frais. Si elle ne respire plus, pratiquer la respiration artificielle et obtenir de l'aide médicale.

En cas de contact avec les yeux: Garder l'oeil ouvert et le rincer lentement et délicatement avec de l'eau. Retirer les lentilles cornéennes si celles-ci sont présentes, et continuer de rincer l'oeil. Obtenir immédiatement de l'aide médicale si une irritation se produit et persiste ou si celle-ci est grave.

En cas d'ingestion: Diluer le produit ingéré en donnant à la victime beaucoup d'eau à boire. Consulter aussitôt que possible un médecin ou un centre antipoison. Si une personne est inconsciente, ne rien lui administrer par la bouche. Rincer la bouche et la gorge abondamment avec de l'eau. Ne pas provoquer le vomissement.

Emporter le contenant, l'étiquette ou prendre note du nom du produit et de son numéro d'homologation lorsqu'on cherche à obtenir de l'aide médicale.

RENSEIGNEMENTS TOXICOLOGIQUES

Administer un traitement symptomatique.

ENTREPOSAGE:

Conserver à des températures entre 0°C et 15°C. Garder le contenant dressé et fermé hermétiquement. Bien agiter ou mélanger après un entreposage prolongé. Ce produit devrait être utilisé à l'intérieur des 6 mois de la date de fabrication.

ÉLIMINATION :

Ne pas utiliser ce contenant à d'autres fins. Il s'agit d'un contenant recyclable qui doit être éliminé à un point de collecte des contenants. S'enquérir auprès de son distributeur ou de son détaillant ou encore auprès de l'administration municipale pour savoir où se trouve le point de collecte le plus rapproché. Avant d'aller y porter le contenant au site de collecte:

Rincer le contenant trois fois ou le rincer sous pression. Ajouter les rinçures au mélange à pulvériser dans le réservoir. Rendre le contenant inutilisable. S'il n'existe pas de point de collecte dans votre région, éliminer le contenant conformément à la réglementation provinciale. Pour tout renseignement concernant l'élimination des produits non utilisés ou dont on veut se départir, s'adresser au fabricant ou à l'organisme de réglementation provincial. S'adresser également à eux en cas de déversement ainsi que pour le nettoyage des déversements.

AVIS À L'UTILISATEUR: Ce produit antiparasitaire doit être employé strictement selon le mode d'emploi qui figure sur la présente étiquette. L'emploi non conforme à ce mode d'emploi constitue une infraction à la Loi sur les produits antiparasitaires. L'utilisateur assume les risques de blessures aux personnes ou de dommages aux biens que l'utilisation du produit peut entraîner.

Insecticide du groupe 11.

Larvicide biologique
VectoBac* 600L
Suspension aqueuse

PRODUIT À USAGE COMMERCIAL

GARANTIE:

Bacillus thuringiensis sous-espèce *israelensis*, sérotype H-14, souche AM-65-52,
600 unités toxiques internationales (UTI) par milligramme (0,6 milliard UTI/L).

NUMÉRO D'HOMOLOGATION 19455
LOI SUR LES PRODUITS ANTIPARASITAIRES

LIRE L'ÉTIQUETTE ET LA BROCHURE AVANT L'UTILISATION
GARDER HORS DE LA PORTÉE DES ENFANTS.
SENSIBILISANT POTENTIEL

Contenu net:

Titulaire d'enregistrement:
Valent BioSciences Corporation
870 Technology Way
Libertyville, Illinois 60048
USA

Agent canadien:
Valent BioSciences Canada, Ltd.
40 King Street West, Suite 2100
Toronto, Ontario M5H3C2

No. Lot

Date De Manufacture

MODE D'EMPLOI

Fongicoles:

Habitat des fongicoles

Taux/doses

Taux recommandés

Légumes et plantes herbacées
de plates-bandes en serre*

1200-2400 UTI

Infestation légère à modérée:

2 à 4 L dans 1000 L, en arrosage du sol
(arrosage du pied)

Plantations ornementales en serre **

Infestation forte:

4 à 8 L dans 1000 L, en arrosage du sol
(arrosage du pied)

*Traiter chaque semaine par arrosage du sol quand la surveillance des insectes en indique le besoin.

**Appliquer VectoBac 600L dans suffisamment d'eau pour tremper le sol de façon à mouiller assez le sol

de surface sur et sous les tablettes (banquettes), là où se trouvent les larves. Sous les tablettes, adopter les doses fortes car c'est un des principaux lieux de reproduction. Répéter selon le besoin. Dans les cas où toutes les formes de vie sont présentes (oeufs, larves, pupes et adultes), comme dans les infestations existantes, faire une (1) application par semaine aux doses suggérées pour une forte infestation. Des traitements de rappel périodiques aux doses suggérées pour les infestations légères donneront un programme d'entretien à long terme.

Ne pas appliquer d'arrosage du pied aux plantes soumises au stress ni appliquer ensuite des quantités d'eau excessives. Pour de meilleurs résultats, faire les arrosages du sol vers la fin de la période d'irrigation. Les quantités diluées de VectoBac 600L doivent être employées dans les 24 heures après le mélange.

VectoBac 600L est un larvicide et ne détruit pas les fongicoles adultes. On doit donc régler le moment du traitement d'après la phase du développement où les larves sont présentes dans le sol.

Les larves de fongicoles réagissent d'ordinaire au traitement à l'aide de VectoBac 600L dans les 24 heures qui suivent l'application.

On ne connaît pas de phytotoxicité au VectoBac 600L pour les espèces ornementales. Toutefois, comme on n'a pas évalué la sensibilité au VectoBac 600L de toutes les espèces ornementales, on doit la vérifier sur quelques plantes avant d'employer le produit sur une grande échelle.

RECOMMANDATIONS SUR LA GESTION DE LA RÉSISTANCE:

Gestion de la résistance, VectoBac 600L, insecticide du groupe 11. Toute population d'insectes peut renfermer des individus naturellement résistants au VectoBac 600L, et à d'autres insecticides du groupe 11. Ces individus résistants peuvent finir par prédominer au sein de leur population si ces insecticides sont utilisés de façon répétée dans un même champ. Il peut exister d'autres mécanismes de résistance sans lien avec le site ou le mode d'action, mais qui sont spécifiques à des composés chimiques, comme un métabolisme accru. Il est recommandé de suivre des stratégies appropriées de gestion de la résistance.

Pour retarder l'acquisition de la résistance aux insecticides:

- Dans la mesure du possible, alterner le VectoBac 600L ou les insecticides du même groupe 11 avec des insecticides appartenant à d'autres groupes et qui éliminent les mêmes organismes nuisibles.
- Utiliser des mélanges en cuve contenant des insecticides provenant d'un groupe différent, si cet emploi est permis.
- Utiliser les insecticides dans le cadre d'un programme de lutte intégrée comprenant des inspections sur le terrain, la tenue de dossiers, et qui envisage la possibilité d'intégrer des pratiques de lutte culturale, biologique, ou d'autres formes de lutte chimique.
- Pour des cultures précises ou des organismes nuisibles précis, s'adresser au spécialiste local des interventions sur le terrain ou à un conseiller agréé pour toute autre recommandation relative à la gestion de la résistance aux pesticides ou encore à la lutte intégrée.

Surveillance: Surveiller l'efficacité du VectoBac 600L et autres insecticides du groupe 11 utilisés pour

contrôler les insectes nuisibles ciblés et tenir des dossiers sur tout autre facteur pouvant influencer le rendement de l'insecticide et/ou le développement de l'insecte nuisible .

Signalement: Si un insecticide du groupe 11, tel le VectoBac 600L semble moins efficace ou n'est plus efficace pour contrôler les populations d'un insecte nuisible qu'il pouvait auparavant supprimer ou en assurer la répression, s'adresser à un représentant de Valent BioSciences Corporation au 1-800-323-9597 ou au www.valentbiosciences.com. afin de déterminer la cause de la réduction du rendement.

PRÉCAUTIONS:

GARDER HORS DE LA PORTÉE DES ENFANTS.

Peut causer de la sensibilisation. Éviter le contact avec la peau, les yeux et les vêtements. Porter des vêtements longs (chemise et pantalon), des gants imperméables lors de l'usage, la manipulation/chargement ou lors de l'épandage du produit et des étapes de réparation et de nettoyage. Bien se laver à l'eau savonneuse après avoir manipulé le produit. Enlever tous vêtements contaminés et bien les laver avant de les porter à nouveau.

Si vous prévoyez utiliser ce produit antiparasitaire sur une denrée pouvant être exportée aux États-Unis et si vous avez besoin de renseignements sur les concentrations de résidus acceptables aux États-Unis, appelez au numéro 1-866-375-4648 ou consultez le site Internet www.cropro.org.

PREMIERS SOINS:

En cas de contact avec la peau ou les vêtements: Rincer la peau immédiatement à grande eau. Enlever les vêtements contaminés et les laver séparément des autres vêtements avant de les porter de nouveau. Obtenir immédiatement de l'aide médicale si une irritation se produit et persiste, ou si celle-ci est grave.

En cas d'inhalation: Amener la victime à l'air frais. Si elle ne respire plus, pratiquer la respiration artificielle et obtenir de l'aide médicale.

En cas de contact avec les yeux: Garder l'oeil ouvert et le rincer lentement et délicatement avec de l'eau. Retirer les lentilles cornéennes si celles-ci sont présentes, et continuer de rincer l'oeil. Obtenir immédiatement de l'aide médicale si une irritation se produit et persiste ou si celle-ci est grave.

En cas d'ingestion: Diluer le produit ingéré en donnant à la victime beaucoup d'eau à boire. Consulter aussitôt que possible un médecin ou un centre antipoison. Si une personne est inconsciente, ne rien lui administrer par la bouche. Rincer la bouche et la gorge abondamment avec de l'eau. Ne pas provoquer le vomissement.

Emporter le contenant, l'étiquette ou prendre note du nom du produit et de son numéro d'homologation lorsqu'on cherche à obtenir de l'aide médicale.

RENSEIGNEMENTS TOXICOLOGIQUES

Administer un traitement symptomatique.

ENTREPOSAGE:

Conserver à des températures entre 0EC et 15EC. Garder le contenant dressé et fermé hermétiquement. Bien agiter ou mélanger après un entreposage prolongé. Ce produit devrait être utilisé à l'intérieur des 6 mois de la date de fabrication.

ÉLIMINATION :

Ne pas utiliser ce contenant à d'autres fins. Il s'agit d'un contenant recyclable qui doit être éliminé à un point de collecte des contenants. S'enquérir auprès de son distributeur ou de son détaillant ou encore auprès de l'administration municipale pour savoir où se trouve le point de collecte le plus rapproché. Avant d'aller y porter le contenant au site de collecte:

Rincer le contenant trois fois ou le rincer sous pression. Ajouter les rinçures au mélange à pulvériser dans le réservoir. Rendre le contenant inutilisable. S'il n'existe pas de point de collecte dans votre région, éliminer le contenant conformément à la réglementation provinciale. Pour tout renseignement concernant l'élimination des produits non utilisés ou dont on veut se départir, s'adresser au fabricant ou à l'organisme de réglementation provincial. S'adresser également à eux en cas de déversement ainsi que pour le nettoyage des déversements.

AVIS À L'UTILISATEUR: Ce produit antiparasitaire doit être employé strictement selon le mode d'emploi qui figure sur la présente étiquette. L'emploi non conforme à ce mode d'emploi constitue une infraction à la Loi sur les produits antiparasitaires. L'utilisateur assume les risques de blessures aux personnes ou de dommages aux biens que l'utilisation du produit peut entraîner.

Le présent service de transcription d'étiquettes est offert par l'Agence de réglementation de la lutte antiparasitaire afin de faciliter la recherche des renseignements qui apparaissent sur les étiquettes. Les renseignements fournis ne remplacent pas les étiquettes officielles en papier. L'ARLA ne fournit pas d'assurance ou de garantie que les renseignements obtenus de ce service sont exacts et courants et, par conséquent, n'assume aucune responsabilité relativement à des pertes résultant, directement ou indirectement, de l'utilisation de ce service.

+))